

Aide-soignant/Aide-soignante à domicile

Définition de l'emploi/métier :

Aide à l'exécution des soins d'hygiène et de confort de la personne (toilette, repas...).

Collabore aux soins curatifs (prise de température, courbe de poids...) et à la prise en charge psychologique de l'individu. Assure le rôle d'intermédiaire entre la personne, son entourage et l'équipe soignante. Tous les actes d'un aide-soignant s'effectuent sous la responsabilité d'un infirmier.

L'emploi/métier s'exerce en équipe avec le personnel soignant et l'entourage de la personne au domicile du malade.

L'activité s'effectue le plus souvent en station debout et nécessite de soulever ou soutenir les malades, selon des techniques appropriées (techniques de manutention du corps humain).

L'emploi/métier nécessite de respecter des règles d'hygiène (vêtements appropriés, désinfection...) et de sécurité (gants de protection, manipulation de produits...).

Les spécificités SSIAD UMC Social

L'aide-soignant/e participe au maintien à domicile des personnes âgées de + 60 ans et/ou en perte d'autonomie. Par sa présence et ses actes, Il/elle permet de maintenir un lien social si important lorsqu'on ne peut plus sortir de chez soi. Le travail d'équipe et les réunions de transmissions régulières sont complétés par une formation permanente grâce à la salle de mise en situation du domicile animée par l'ergothérapeute.